



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2024/12/163

Commande publique – délégation de service public eau assainissement

Séance du 9 décembre 2024
Date de convocation : 3 décembre 2024
Membres en exercice : 33
27 présents – 32 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Rapports annuels du délégataire sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2023. Rapports annuels du maire sur le prix et la qualité des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif pour l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Bruno PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Christian SOMMACAL
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Sandrine RIOS
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à René GIMENEZ

Absente :

Carole CALBA

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu par 24 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL) **et 7 voix contre** (René GIMENEZ (2), Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

RAPPORTEUR : Mme Annick CHOPARD, adjointe au maire

EXPOSE : En vertu du code la commande publique, le délégataire d'un service public produit chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

La société SAUR a remis à la commune, en qualité de délégataire, les rapports annuels concernant le service public de l'eau potable et le service public de l'assainissement pour l'exercice 2023.

De plus, en application du code général des collectivités territoriales, le maire établit des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, ainsi que du service public de l'assainissement collectif, destinés notamment à l'information des usagers et les soumet à l'assemblée délibérante.

Les rapports annuels du maire qui font l'objet de la présente concernent l'exercice 2023.

Les principaux indicateurs pour cet exercice sont les suivants :

Service de l'eau potable :

	2022	2023
Nombre total de clients desservis	5 057	5 185
Volume total vendu (m ³)	770 371	759 283
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.	100%	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'eau potable. Sur 120.	100	100
Rendement du réseau de distribution.	72,17 %	73,61 %
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /J/Km)	10	9,17

Indice linéaire de perte en réseau (en m ³ /J/Km)	8,38	7,61
---	------	------

Le prix TTC du service au 1^{er} janvier 2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) est, pour la tranche jusqu'à 5000 m³, de 185,88 € soit 1,5490 € par m³ y compris les redevances de lutte contre la pollution et de préservation des ressources en eau.

Les parts fixe et proportionnelle dues à la commune sont demeurées inchangées. L'accroissement des parts dues au délégataire du service public provient de leur actualisation annuelle, en application des clauses d'indexation du contrat. Pour mémoire, le prix TTC du service au 1^{er} janvier 2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE était, pour la tranche jusqu'à 5000 m³, de 179,25 € soit 1,4937 € par m³.

Service d'assainissement collectif :

	2022	2023
Nombre de branchements raccordés	4 730	4 818
Volumes facturés	498 266	480 739
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS). Boues évacuées.	204,225	245,633
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées. Sur 120.	30	100
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%

Le prix TTC du service au 1^{er} janvier 2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) est de 231,77 € soit 1,931€ par m³ y compris la redevance de modernisation des réseaux. Les parts fixe et proportionnelle dues à la commune sont demeurées inchangées. L'accroissement des parts dues au délégataire du service public provient de leur actualisation annuelle, en application des clauses d'indexation du contrat. Pour mémoire, le prix TTC du service au 1^{er} janvier 2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE était de 219,58 €.

Globalement, le prix de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³, a été porté de 398,82 € au 1^{er} janvier 2023, à 417,65 € au 1^{er} janvier 2024.

Comme prévu par le code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux a été saisie pour examiner ces rapports lors de sa réunion du 04 décembre 2024. Ils sont mis à la disposition du public. Leur consultation est possible à la Direction du Centre Technique Municipal de la mairie, service Contrats de maintenance.

VU le code de la commande publique et notamment, l'article 3131-5, relatif à l'information de l'autorité concédante par le concessionnaire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment, l'article L. 1411-3, relatif à l'examen du rapport du concessionnaire, l'article L.1413-1, relatif à la commission consultative des services publics locaux, l'article L. 2224-5, relatif au rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement et l'article R. 1411-7, relatif au contenu du rapport du concessionnaire,

VU les rapports annuels concernant le service public de l'eau potable et le service public de l'assainissement pour l'exercice 2023, remis par le délégataire,

PROPOSITION : Le rapporteur propose au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel du délégataire sur le service public de l'eau potable, du rapport annuel du délégataire sur le service public de l'assainissement, du rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable et du rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, portant sur l'exercice 2023.

DECISION : Le conseil municipal prend acte de ces rapports à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,



Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le..... 16 DEC. 2024
- sa notification le.....
- sa publication le..... 16 DEC. 2024

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,
Yolande Cavalier